

REGLEMENTS

Compétitions individuelles



Lutte Olympique Lutte Jeunes

**Saison
2015 - 2016**

Sommaire

Les termes « lutteur, licencié » utilisés dans ce document signifient aussi « lutteuse et licenciée ».

1. REGLES D'ARBITRAGE – CATEGORIES D'AGE ET DE POIDS	3
Tableau récapitulatif	
2. REGLEMENT GENERAL DES COMPETITIONS INDIVIDUELLES	4
2.1 Eléments obligatoires	
2.2 Déroulement des compétitions	
2.3 Participation	
3. REGLEMENT DES CHAMPIONNATS REGIONAUX	9
3.1 Participation	
3.2 Sélections régionales pour TQF et Championnats de France	
4. REGLEMENT DES TQF MINIMES CADETS	10
4.1 Compositions interrégionales	
4.2 Participation	
4.3 Quotas de qualification	
5. REGLEMENT DES TQF SENIORS	11
5.1 Compositions interrégionales	
5.2 Participation	
3.3 Quotas de qualification	
6. REGLEMENT DES CHAMPIONNATS DE FRANCE	12
6.1 Participation	
6.2 Quotas de qualification	
6.3 Règlement des têtes de série pour les seniors	
7. REGLEMENT DES RENCONTRES NATIONALES VETERANS	13
7.1 Participation	
8. REGLEMENT OPEN DE France	14
8.1 Participation	
ANNEXES	15
Exemple de tableaux d'appariement	
Formulaire de demande de surclassement	
Certificat médical pour les lutteurs de plus de 45 ans	
Formulaire de demande de hors quota	
Attestation sur l'honneur	
Quota des arbitres	

1. REGLES D'ARBITRAGE – CATEGORIES D'AGE ET DE POIDS

	Année de Naissance	Catégorie de poids*	Appariement	Règlement Style	Temps combat
POUSSIN	A : + 3 ans		Jeux de Lutte (cf. programme FFL « Jeux de lutte 4/6 ans »)		
	B : 2007/08	Fém. Masc.	Pas de catégorie Pas de compétition	Tournoi nordique dans la poule	Lutte Jeunes
	C : 2005/06				
BENJAMIN	2003 2004		24 (+21) - 27 - 30 - 33 36 - 40 - 44 - 49 - 54 60 - 66 - 73 - 81 non mixte		3 mn sans arrêt du chrono
MINIME	2001 2002	Fém.	37 (+34) - 40 - 43 46 - 50 - 54 - 58 63 - 69	Tableau FFL à double élimination	UWW
		Masc.	35 (+30) - 38 - 42 46 - 50 - 55 - 60 66 - 72 - 85		
CADET	1999 2000	Fém.	38 (+36) - 40 - 43 46 - 49 - 52 - 56 60 - 65 - 70	ou tournoi nordique (- de 6 lutteurs)	Lutte Féminine
		Masc.	42 (+39) - 46 - 50 54 - 58 - 63 - 69 76 - 85 - 100		
JUNIOR*	1996 1997 1998	Fém.	44 (+40) - 48 - 51 - 55 59 - 63 - 67 - 72	Lutte Gréco (adaptation FFL en minime cadet gréco)	2 x 3 mn 30 " pause
		Masc.	50 (+46) - 55 - 60 - 66 74 - 84 - 96 - 120		
SENIOR	1980 à 1995	Fém.	48 - 53 - 55* - 58 60* - 63 - 69 - 75 kg <i>*Non olympique</i>		
		Libre	57 - 61* - 65 - 70* 74 - 86 - 97 - 125 kg <i>* Non olympique</i>		
		Gréco	59 - 66 - 71* - 75 80* - 85 - 98 - 130 kg <i>*Non olympique</i>		
VETERAN**	A : 1975 à 79 B : 1970 à 74 C : 1960 à 69 D : 1950 à 59	Fém.	55 - 63 - 72 kg		
		Masc.	63 - 69 - 76 85 - 97 - 130		

** Les juniors peuvent lutter en seniors sans condition de surclassement.

** Les vétérans B, C, D ne peuvent pas lutter en seniors (vétérans A autorisés).

2. REGLEMENT GENERAL DES COMPETITIONS INDIVIDUELLES

Pas de compétition pour les poussins A mais uniquement des « *Jeux de lutte* »

2.1 ELEMENTS OBLIGATOIRES

2.1.1 Licence

La licence FFL est obligatoire pour participer à toutes les compétitions FFL.

2.1.2 Maîtrises

L'inscription des lutteurs aux championnats régionaux, TQF, championnats de France et rencontres nationales vétérans, n'est possible que si un niveau minimum de maîtrise conformément au règlement national des maîtrises figure sur intranet.

2.2 DEROULEMENT DES COMPETITIONS

2.2.1 Pesée - Contrôle médical

L'organisation et le déroulement de la pesée sont sous la responsabilité des arbitres.

La présence d'un médecin est obligatoire tout au long de la pesée. A partir de cette saison le contrôle médical visuel cutané n'est plus systématique. Néanmoins, à la demande du corps arbitral ou du responsable de la compétition, un lutteur pourra faire l'objet d'un contrôle visuel cutané par le médecin présent avant la fin de la pesée.

Chaque lutteur devra présenter sa licence juste avant de se peser. En cas de non présentation, il sera demandé une pièce d'identité (ou copie) et une vérification sur la base de données intranet FFL pourra être effectuée avant la fin de la pesée par le responsable de compétition. Une pénalité financière de 16 € sera prélevée au club.

Chaque lutteur doit se peser en tenue de lutte officielle sans chaussure avec les ongles coupés.

2.2.2 Règles d'arbitrage

- **Poussin A** : pas de compétition
- **Poussin B, C et benjamin** : règlement lutte Jeunes
- **Minime – Cadet – Junior – Senior – Vétéran** : règlement UWW en tenant compte des aménagements suivants en lutte gréco-romaine pour les minimes et cadets :

La position de mise à terre ordonnée se fait obligatoirement les mains sur les omoplates derrière la ligne des épaules, debout ou avec un genou au sol.

Durant le déroulement du combat au sol, le lutteur peut exécuter un arraché du sol en ceinture à rebours.

2.2.3 Numéro de tirage au sort et numéro d'appariement (sauf en poussin)

Le numéro de tirage au sort est celui tiré au sort lors de la pesée par le lutteur. A la fin de la pesée, les numéros tirés au sort sont reclassés du plus petit au plus grand. Au plus petit numéro tiré au sort est attribué le numéro d'appariement N°1, puis le numéro d'appariement N°2 etc.

2.2.4 Formules d'appariement poussin B, C (mixte garçon et fille)

Poule de 4 maximum selon les poids de corps les plus proches et en évitant les écarts de poids trop importants.

Utilisation de la formule du tournoi nordique (cf. annexe) dans laquelle tous les lutteurs se rencontrent. Le classement final est établi selon les critères suivants :

- Le plus grand nombre de victoires.
- En cas d'égalité de victoires entre 2 lutteurs, leur combat direct déterminera le lutteur classé avant l'autre.
- En cas d'égalité de victoires entre plus de 2 lutteurs, il faut d'abord classer le dernier du groupe des ex-æquo en fonction des critères suivants jusqu'à ce qu'il ne reste plus que 2 lutteurs :
 - le moins de points de classement,
 - le moins de victoires par tombé,
 - le moins de victoires par supériorité,
 - le moins de points techniques marqués dans toute la compétition,

lorsqu'il ne reste plus que 2 lutteurs, sera classé 1er celui qui aura gagné le combat entre eux. Si l'égalité subsiste entre plus de 2 lutteurs, les lutteurs seront classés du plus léger au plus lourd.

2.2.5 Formules d'appariement benjamin, minime, cadet, junior, senior, vétérans

2.2.5.1 Tournoi nordique (cf. modèles de tableau en annexe)

Dans une catégorie de poids avec moins de 6 participants, il faut utiliser le tournoi nordique dans lequel tous les lutteurs se rencontrent. Le classement final est établi selon les critères suivants :

- Le plus grand nombre de victoires.
- En cas d'égalité de victoires entre 2 lutteurs, leur combat direct déterminera le lutteur classé avant l'autre.
- En cas d'égalité de victoires entre plus de 2 lutteurs, il faut d'abord classer le dernier du groupe des ex-æquo en fonction des critères suivants jusqu'à ce qu'il ne reste plus que 2 lutteurs :
 - le moins de points de classement,
 - le moins de victoires par tombé,
 - le moins de victoires par supériorité,
 - le moins de points techniques marqués dans toute la compétition,

lorsqu'il ne reste plus que 2 lutteurs, sera classé 1er celui qui aura gagné le combat entre eux. Si l'égalité subsiste entre plus de 2 lutteurs, les lutteurs seront classés du plus léger au plus lourd.

2.2.5.2 Tableau d'appariement à double élimination (annexe 1)

Dans une catégorie de poids avec plus de 5 participants, il faut utiliser un tableau d'appariement à double élimination avec un tableau des gagnants et un tableau des repêchages. Le nombre de participants détermine le tableau à utiliser (8, 16, 32, etc.).

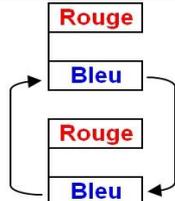
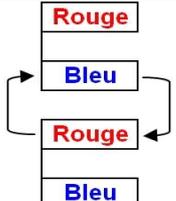
Tour de qualification : le 1^{er} tour correspond au tour de qualification dans lequel, selon le nombre de participants, il peut y avoir des lutteurs exempts.

Tableau des gagnants : chaque lutteur vainqueur ou exempt au tour de qualification passe dans le « tableau des gagnants ».

Tableau des repêchages :

- Chaque lutteur perdant passe dans le tableau des repêchages.
- Le dernier tour de repêchage correspond à la place de 3^e/5^e ou 3^e/4^e.
- Les exempts en repêchage sont qualifiés pour le tour de repêchage suivant.
- Un lutteur qui perd lors des repêchages est éliminé de la compétition.
- Les lutteurs perdants lors du même tour de repêchage sont classés ex-æquo (3^e, 5^e, 7^e, 9^e, 13^e, 17^e, 25^e etc.). Selon le règlement de certaines compétitions des combats de classement entre les 3^e et les 5^e pourront être organisés.

✓ Cas particuliers

<p>1. Afin d'éviter que 2 lutteurs ne se rencontrent à nouveau lors des derniers tours de repêchages (places 3^e-5^e comprises) il faut inverser dans le tableau, de façon symétrique, les lutteurs « bleus ».</p>		<p>2. Si malgré l'inversion des lutteurs « bleus », un combat avait déjà eu lieu, on inverse afin que les lutteurs « rouges » se rencontrent et les lutteurs « bleus » se rencontrent.</p>	
--	--	--	--

Si malgré les 2 inversions un combat a déjà eu lieu, le combat devra se réaliser à nouveau

2.2.6 Classements par équipes à l'issue des compétitions individuelles

Classements obtenus en additionnant les points attribués à chaque lutteur :

1^{er} : 8 points - 2^{ème} : 7 points - 3^{ème} : 6 points - 4^{ème} : 5 points

Deux 5^{ème} : 4 points - Deux 7^{ème} : 2 points - Au-delà du 7^{ème} : 1 point

En cas de disqualification, le lutteur n'est pas classé et les autres lutteurs conservent leur classement.

2.2.7 Statut du lutteur

• Tenue

- Sur le tapis : tenue règlementaire au regard du règlement FILA et au regard du règlement lutte Jeunes pour les poussins B, C et benjamins.
Tout lutteur avec un appareil dentaire doit se présenter avec un protège-dents.
- Sur le podium : en maillot de lutte rouge sans signes ou tenues manifestant ostensiblement une appartenance religieuse.

- **Comportement**

- Dans l'espace de compétition (tapis et abords), tout lutteur doit être respectueux du corps d'arbitrage, ne pas parler durant le match, faire preuve de fair-play, ne montrer aucun geste de colère, saluer l'arbitre, son adversaire et l'entraîneur adverse.
- A l'extérieur de l'espace de compétition, tout lutteur doit respecter les installations sportives, les personnes évoluant dans l'espace de compétition et en dehors, le règlement intérieur de l'installation sportive.
- Toute pratique religieuse dans les installations sportives n'est pas autorisée.

2.2.8 Statut de l'entraîneur

En lutte Jeunes l'entraîneur ne doit pas entrer dans l'espace de compétition (tapis et abords).

En lutte olympique 1 entraîneur est autorisé à entrer dans l'espace de compétition (tapis et abords).

- **Tenue**

Tout entraîneur entrant dans l'espace de compétition doit se présenter en survêtement et chaussures de sport sans signes ou tenues manifestant ostensiblement une appartenance religieuse. Dans le cas contraire il n'aura pas accès à l'espace de compétition. Il doit être en possession d'une serviette permettant d'essuyer le lutteur à la fin de chaque période.

- **Licence - Diplôme**

Toute personne remplissant la fonction d'entraîneur au bord du tapis, doit être licencié FFL et posséder un diplôme fédéral ou diplôme d'état recensé sur l'intranet fédéral.

Afin d'accéder à l'espace de compétition, il doit être en mesure de présenter sa licence mentionnant son statut d'entraîneur.

- **Comportement**

- Dans l'espace de compétition (tapis et abords), tout entraîneur doit rester assis pendant le combat, être respectueux du corps d'arbitrage, du lutteur et de l'entraîneur adverse. Des cartons jaunes et rouges peuvent être délivrés par le corps d'arbitrage pour sanctionner des entraîneurs (cf. règlement intérieur et disciplinaire, note réglementaire).
- A l'extérieur de l'espace de compétition, tout entraîneur doit être garant des lutteurs dont il a la charge, être respectueux des personnes évoluant dans l'espace de compétition et en dehors, respecter le règlement intérieur de l'installation sportive.

2.2.9 Commission de discipline d'urgence (CDU)

Une commission de discipline d'urgence FFL peut se réunir dès qu'un acte d'incivilité se produit lors de la compétition. Cette commission est habilitée à prendre des mesures immédiatement applicables (cf. règlement intérieur et disciplinaire, note réglementaire).

2.3 PARTICIPATION

A partir de cadet (y compris les minimes surclassés), les licencié(e)s FFL notifiés « *Etranger* » ne peuvent pas participer aux championnats régionaux, aux tournois de qualification aux championnats de France (TQF) et aux championnats de France à l'exception de ceux bénéficiant de la "*nationalité sportive française*" accordée par l'UWW.

2.3.1 Nombre de participations

Un lutteur ne peut pas participer à 2 TQF ou championnats de France lors d'un même week end.

2.3.2 Surclassement de catégorie d'âge

- **Junior**

Les lutteurs juniors peuvent lutter en senior sans condition de surclassement.

- **Benjamin - Minime - Cadet**

Le surclassement est réservé aux 2^e année benjamins, 2^e année minimes et 2^e année cadets ayant des aptitudes avérées par un cadre technique FFL chargé d'effectuer la demande de surclassement en utilisant le formulaire en annexe 3 qui précise que :

- le surclassement des benjamins n'est pas autorisé en lutte gréco-romaine,
- le surclassement n'est autorisé qu'après accord du DTN (cf. annexe),
- le surclassement est valable pour la saison en cours,
- le certificat médical de surclassement doit être réalisé par un médecin qualifié en médecine du sport .
- une autorisation parentale est nécessaire.

2.3.5 Les lutteurs qualifiés hors quotas

Les lutteurs qualifiés hors quotas s'ajoutent aux sélections régionales.

- **Sélectionnés en équipe de France**

Les lutteurs sélectionnés en équipe de France au moment d'une phase qualificative au championnat de France sont qualifiés hors quota pour le niveau supérieur. La demande (cf. annexe) est à réaliser par le cadre technique régional.

- **Inscrits « Elite » sur les listes Ministérielles**

Les lutteurs inscrits sur les listes ministérielles « *Haut niveau* » catégorie « *Elite* », sont directement qualifiés aux championnats de France seniors.

- **Les lutteurs classés dans les 2 premiers du championnat de France senior de la saison précédente** sont qualifiés hors quotas aux championnats de France seniors, exclusivement dans le style et la catégorie de poids dans lesquels ils se sont qualifiés.

- **DTN**

A titre exceptionnel et sur demande argumentée du cadre technique régional ou national adressée par courriel à la FFL (cf. annexe), le Directeur Technique National se réserve le droit de qualifier hors quotas certains sportifs.

3. REGLEMENT DES CHAMPIONNATS REGIONAUX

Pour les mêmes catégories d'âge concernées, un championnat régional ne doit pas être organisé aux mêmes dates qu'un championnat de France par équipes ou tournoi labellisé. Les résultats des championnats régionaux doivent être mis en ligne sur intranet par le CR.

3.1 PARTICIPATION

- **Engagement** : les clubs du comité régional inscrivent les lutteurs par intranet (<http://www.fflutte.org>) dans les délais fixés par le comité régional. Possibilité d'imposer un délai pour la prise de licence avant le championnat. Les frais d'engagement sont fixés par le comité régional.
- **Niveau de maîtrise** : un niveau minimum de maîtrise figurant sur intranet est exigé conformément au règlement national des maîtrises.
- **Catégories d'âge** : poussins B et C, benjamins, minimes, cadets, juniors, seniors.
- **Catégories de poids** : fédérales (cf. page 3) sans tolérance.
- A partir de cadet (y compris les minimes surclassés), les licencié(e)s FFL notifiés « *Etranger* » ne peuvent pas participer aux championnats régionaux à l'exception de ceux bénéficiant de la "*nationalité sportive française*" accordée par l'UWW.
- A partir de cadet, une pièce d'identité (ou une copie) sera demandée en même temps que la licence à la pesée.

3.2 SELECTIONS REGIONALES POUR TQF ET CHAMPIONNATS DE FRANCE

Les lutteurs sont qualifiés par le responsable technique de l'ETR sous la responsabilité du président du comité régional selon des règles de qualification propres à chaque comité régional. Le championnat régional est la référence principale pour être qualifié.

Des quotas de qualifiés sont attribués à chaque comité régional (surclassés compris dans les quotas) par catégorie de poids, par âge et par style en respectant un quota global.

Les qualifiés hors quota (cf. *article 2.3.5*) s'ajoutent à la sélection régionale.

Un remplaçant inscrit par un comité régional dans une catégorie de poids remplace un lutteur de ce même comité régional dans la même catégorie de poids.

Quotas régionaux pour les Championnats de France

	Par cat. pds	Global
Senior féminine	2	12
Junior féminine	3	16
Cadette	3	16
Minime féminine	3	16
Junior libre	3	16
Junior gréco	3	16

Quotas régionaux pour les Tournois de Qualification (TQF)

	Par cat. pds	Global
Senior libre	3	16
Senior gréco	3	16
Cadet libre	3	20
Cadet gréco	3	20
Minime libre	3	25
Minime gréco	3	25

4. REGLEMENT DES TOURNOIS DE QUALIFICATION AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE (TQF) MINIMES CADETS - LUTTE LIBRE ET GRECO-ROMAINE

4.1 COMPOSITION INTERREGIONALE DES 3 TQF

- **TQF « Nord Est »** : Alsace, Bourgogne, Champagne, Franche-Comté, Lorraine, Nord-Pas-Calais, Picardie.
- **TQF « Sud Est »** : Auvergne, Provence Côte-d'Azur, Midi-Pyrénées, Languedoc-Roussillon, Rhône-Alpes.
- **TQF « Ouest »** : Aquitaine, Basse Normandie, Bretagne, Haute-Normandie, Ile-de-France, Limousin, Orléanais-Touraine, Pays-de-la-Loire.

4.2 PARTICIPATION

- **Procédure d'engagement** : les comités régionaux inscrivent les lutteurs (hors quotas et remplaçants compris) et les arbitres (cf. quota en annexe) par intranet dans les délais fixés par la FFL.

Des frais d'engagement de 13 € par lutteurs inscrits (remplaçants non compris) sont prélevés automatiquement par le système intranet aux comités régionaux.

- **Niveau de maîtrise** : un niveau minimum de maîtrise figurant sur intranet est exigé conformément au règlement national des maîtrises.
- **Catégories de poids** : fédérales minimales, cadets (cf. page 3) sans tolérance.
- A partir de cadet (y compris les minimales surclassés), les licencié(e)s FFL notifiés « Etranger » ne peuvent pas participer aux TQF à l'exception de ceux bénéficiant de la "*nationalité sportive française*" accordée par l'UWW.
En cadet, une pièce d'identité (ou copie) est demandée en même temps que la licence à la pesée. A défaut de licence (16 € de pénalité prélevée au club) et/ou de pièce d'identité une attestation sur l'honneur doit être rédigée (cf. annexe).

4.3 QUOTAS DE QUALIFICATION AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE

Les lutteurs sont qualifiés aux championnats de France par la FFL dans la catégorie de poids dans laquelle ils ont participé au tournoi de qualification.

Le nombre de lutteurs qualifiés aux championnats de France varie selon le nombre de participants de chaque catégorie de poids lors de chaque TQF.

Seront qualifiés les lutteurs les mieux classés lors du TQF selon les quotas suivants :

Nombre lutteurs par catégorie de poids	Moins de 6	Entre 6 et 12	Plus de 12
Quota de qualifiés par TQF	3 qualifiés	4 qualifiés	5 qualifiés

Lorsqu'il y a 5 qualifiés, un combat pour la place de 5^e et 6^e devra avoir lieu (sauf si le combat a déjà eu lieu dans les tours précédents).

En cas de défection, un lutteur qualifié ne sera pas remplacé par la FFL.

Le comité régional de la Réunion, qui ne participe pas aux TQF, peut qualifier un maximum de **2 lutteurs** par catégorie d'âge et de poids en respectant un quota global de **8 lutteurs** en minime et **8 lutteurs** en cadet.

5. REGLEMENT DES TOURNOIS DE QUALIFICATION AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE (TQF) SENIORS - LUTTE LIBRE ET GRECO-ROMAINE

5.1 COMPOSITION INTERREGIONALE DES 2 TQF

- **TQF « Est »** : Alsace, Bourgogne, Champagne, Franche-Comté, Languedoc-Roussillon, Lorraine, Provence Côte-d'Azur, Rhône-Alpes.
- **TQF « Ouest »** : Aquitaine, Auvergne, Basse-Normandie, Bretagne, Haute-Normandie, Ile-de-France, Limousin, Midi-Pyrénées, Nord-Pas-de-Calais, Orléanais- Touraine, Pays-de-la-Loire, Picardie.

5.2 PARTICIPATION AUX TQF

- **Engagement** : les comités régionaux inscrivent les lutteurs (hors quotas, remplaçants compris) et les arbitres (cf. quota en annexe) par intranet dans les délais fixés par la FFL. Des frais d'engagement de 13 € par lutteurs inscrits (remplaçants non compris) sont prélevés automatiquement par le système intranet aux comités régionaux. .
- **Niveau de maîtrise** : un niveau minimum de maîtrise figurant sur intranet est exigé conformément au règlement national des maîtrises.
- **Catégories de poids** : fédérales seniors (cf. page 3) sans tolérance.
- **Catégories d'âge** : seniors, juniors (sans conditions de surclassement), vétérans A
- Les licencié(e)s FFL notifiés « *Etranger* » ne peuvent pas participer à l'exception de ceux bénéficiant de la "*nationalité sportive française*" accordée par l'UWW. Une pièce d'identité (ou une copie) est demandée en même temps que la licence à la pesée. A défaut de licence (16 € de pénalité prélevée au club) et/ou de pièce d'identité une attestation sur l'honneur doit être rédigée (cf. annexe)..

5.3 QUOTAS DE QUALIFICATION AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE

Les lutteurs sont qualifiés aux championnats de France par la FFL dans la catégorie de poids dans laquelle ils ont participé au tournoi de qualification (TQF).

Seront qualifiés les lutteurs les mieux classés lors du TQF selon les quotas suivants :

Lutteurs par cat. de poids	Moins de 6	Entre 6 et 9	Entre 10 et 13	Plus de 13
Quota de qualifiés par TQF	3 qualifiés	4 qualifiés	5 qualifiés	6 qualifiés

Lorsqu'il y a 5 qualifiés, un combat pour la place de 5^e et 6^e devra avoir lieu (sauf si le combat a déjà eu lieu dans les tours précédents).

Rappel réglementaire : seul un lutteur blessé avec une attestation médicale délivrée sur place pourra arrêter la compétition en cours sans être disqualifié et non classé.

En cas de défection, un lutteur qualifié ne sera pas remplacé par la FFL.

Le comité de la Réunion, qui ne participe pas aux TQF, peut qualifier un maximum de 2 lutteurs par catégorie de poids en respectant un quota global de 6 lutteurs par style.

6. REGLEMENT DES CHAMPIONNATS DE FRANCE

6.1 PARTICIPATION AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE

- **Engagement** : les comités régionaux inscrivent les lutteurs (hors quotas, remplaçants compris) et les arbitres (cf. quota en annexe) par intranet dans les délais fixés par la FFL. Des frais d'engagement de 13 € par lutteurs inscrits (remplaçants non compris) sont prélevés automatiquement par le système intranet aux comités régionaux.
- **Catégories d'âge** : minime, cadet, junior, senior.
- **Catégories de poids** : fédérales (cf. page 3) sans tolérance.
- **Niveau de maîtrise** : un niveau minimum de maîtrise figurant sur intranet est exigé conformément au règlement national des maîtrises.
- A partir de cadet (y compris les minimes surclassés), les licencié(e)s FFL notifiés « *Etranger* » ne peuvent pas participer aux championnats de France à l'exception de ceux bénéficiant de la "*nationalité sportive française*" accordée par l'UWW.
- Pour les championnats sans TQF, une pièce d'identité (ou une copie) est demandée en même temps que la licence à la pesée). A défaut de licence (16 € de pénalité prélevée au club) et/ou de pièce d'identité une attestation sur l'honneur doit être rédigée (cf. annexe).

6.2 TETES DE SERIE POUR LES CHAMPIONNATS DE FRANCE SENIORS

Les têtes de séries (1 à 4 au maximum) par catégorie de poids sont établies par le DTN à partir des résultats sportifs obtenus.

Le nombre de têtes de séries par catégories de poids permettent d'attribuer aux têtes de série des numéros d'appariement dans le tableau d'appariement de la manière suivante :

	Tête série N°1	Tête série N°2	Tête série N°3	Tête série N°4
Tableau 64	N° appar. 32	N° appar. 31	N° appar. 29	N° appar. 30
Tableau 32	N° appar. 16	N° appar. 15	N° appar. 13	N° appar. 14
Tableau 16	N° appar. 08	N° appar. 07	N° appar. 05	N° appar. 06
Tableau 8	N° appar. 04	N° appar. 03	N° appar. 01	N° appar. 02
Nordique	N° attribués afin que les têtes de série se rencontrent lors du dernier tour			

7. REGLEMENT DES RENCONTRES NATIONALES VETERANS

7.1 PARTICIPATION

Les rencontres nationales vétérans sont ouvertes à tous les licenciés FFL vétérans sans conditions de qualification.

- **Style** : lutte libre, lutte gréco-romaine, lutte féminine.
- **Engagement** : les comités régionaux inscrivent les lutteurs dans chacun des styles par intranet dans les délais fixés par la FFL.
Des frais d'engagement de 13 € par lutteurs inscrits (remplaçants non compris) sont prélevés automatiquement par le système intranet aux comités régionaux. .
- **Niveau de maîtrise** : un niveau minimum de maîtrise figurant sur intranet est exigé conformément au règlement national des maîtrises.
- **Divisions d'âge – Date de naissance** :
 - Division A : 1975 à 1979
 - Division B : 1970 à 1974
 - Division C : 1960 à 1969
 - Division D : 1950 à 1959
- **Conditions médicales** : les vétérans D et C doivent présenter le certificat médical à la pesée, dûment complété (cf. annexe).
- **Licence** : la licence doit être présentée à la pesée. En cas de non présentation, il sera demandé une pièce d'identité (ou copie).
A défaut de licence (16 € de pénalité prélevée au club) et/ou de pièce d'identité une attestation sur l'honneur doit être rédigée (cf. annexe).
- **Catégories de poids**
 - Lutte libre et gréco-romaine : 63 kg – 69 kg – 76 kg – 85 kg – 97 kg – 130 kg
 - Lutte féminine : 55 kg - 63 kg - 72 kg
- **Nationalité** : les licenciés FFL de nationalité étrangère peuvent participer.

7.2 ARBITRAGE

Les combats se déroulent en arbitrage unique.

8. REGLEMENT DE L'OPEN DE FRANCE

8.1 PARTICIPATION

- **Engagement**
Les comités régionaux inscrivent les lutteurs (hors quotas, remplaçants compris) et les arbitres (cf. quota en annexe) par intranet dans les délais fixés par la FFL. Des frais d'engagement de 13 € par lutteurs inscrits (remplaçants non compris) sont prélevés automatiquement par le système intranet aux comités régionaux.
- **Nationalité**
Les licenciés FFL de nationalité étrangère peuvent participer ainsi que les licenciés de clubs étrangers (inscription par mail et frais d'inscription payés sur place).
- **Catégories d'âge**
Cadet, junior.
- **Style**
Lutte libre et lutte gréco-romaine.
- **Catégories de poids**
Fédérales cadets juniors (cf. page 3)
Pas de tolérance de poids en cadet et 2 kg de tolérance en junior.
- **Niveau de maîtrise**
Niveau minimum « *Orange* » pour les licenciés FFL.
- La licence doit être présentée à la pesée. En cas de non présentation, il sera demandé une pièce d'identité (ou copie). A défaut de licence (16 € de pénalité prélevée au club) et/ou de pièce d'identité une attestation sur l'honneur doit être rédigée (cf. annexe).

Modèles d'appariement FFL (benjamins à seniors)

48 kg

Junior Féminine



TOURNOI NORDIQUE 2 à 5 lutteurs



N°	NOM Prénom	Club	Comité
1			
2			
3			
4			
5			

Pt Clt = Point de classement - Pt T. = Point technique

Tour 1	Pt Clt	Pt T.
1		
2		

Tour 2	Pt Clt	Pt T.

Tour 3	Pt Clt	Pt T.

Tour 4	Pt Clt	Pt T.

Tour 5	Pt Clt	Pt T.

Tour 1	Pt Clt	Pt T.

Tour 2	Pt Clt	Pt T.

Tour 3	Pt Clt	Pt T.

Tour 4	Pt Clt	Pt T.

Tour 5	Pt Clt	Pt T.

Classement	Club	Comité	Pt Clt
1e			
2e			
3e			
4e			
5e			

APPARIEMENT

2 lutteurs
Tour 1 : 1-2

3 lutteurs
Tour 1 : 1-2
Tour 2 : 3-1
Tour 3 : 2-3

4 lutteurs
Tour 1 : 1-2, 3-4
Tour 2 : 1-3, 2-4
Tour 3 : 1-4, 2-3

5 lutteurs
Tour 1 : 1-2, 3-4
Tour 2 : 5-1, 2-3
Tour 3 : 4-1, 5-2
Tour 4 : 3-1, 4-5
Tour 5 : 2-4, 3-5

CRITERES DE CLASSEMENT

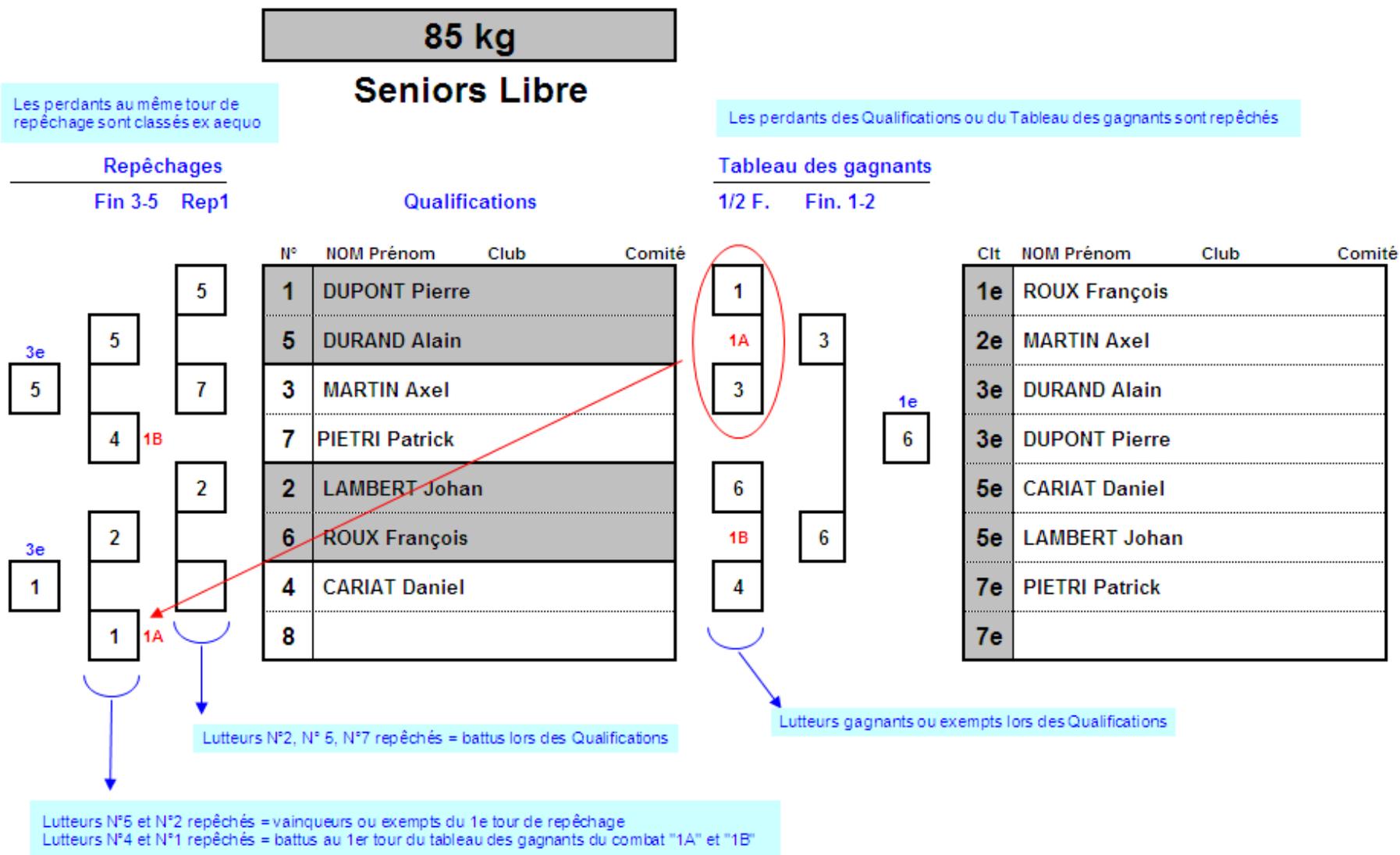
Celui qui a le plus de victoires est classé premier.
En cas d'égalité de victoires entre 2 lutteurs, leur combat direct détermine le lutteur classé avant l'autre.
En cas d'égalité de victoires entre plus de 2 lutteurs, on commence par classer le dernier du groupe des exaequo en fonction des critères suivants jusqu'à ce qu'il ne reste plus que 2 lutteurs :

- le moins de points de classement,
 - le moins de victoires par tombé,
 - le moins de victoires par supériorité,
 - le moins de pts techniques marqués dans toute la compétition.
- Lorsqu'il ne reste plus que 2 lutteurs à égalité, est classé 1er celui qui a gagné le combat entre eux.

Tableau explicatif avec l'exemple de 7 participants

Les règles expliquées ci-dessous valables aussi pour les tableaux de 16, 32 etc

TABLEAU A DOUBLE ELIMINATION 6 à 8 lutteurs



35 kg

Minime Libre

TABLEAU A DOUBLE ELIMINATION
9 à 16 lutteurs

Repêchages

Fin 3-5 Rep3 Rep2 Rep1

Qualifications

Tableau des gagnants

1/4 F 1/2 F Fin1-2

					N°	NOM	Prénom	Club	Comité						Clt	NOM	Prénom	Club	Comité
					1										1e				
					9					1A					2e				
					5										3e				
					13										3e				
					3										5e				
					11					1B					5e				
					7										7e				
					15										7e				
					2										9e				
					10					1C					9e				
					6										9e				
					14										9e				
					4										13e				
					12					1D					13e				
					8										13e				
					16										13e				

52 kg

Cadet Gréco

TABLEAU A DOUBLE ELIMINATION

17 à 32 lutteurs

Repêchages

Fin 3-5 Rep5 Rep4 Rep3 Rep2 Rep1

Qualifications

Tableau des gagnants

1/8 F 1/4 F 1/2 F Fin1-2

Repêchages		Qualifications		Tableau des gagnants													
Fin 3-5	Rep5	Rep4	Rep3	Rep2	Rep1	N°	NOM Prénom	Club	Comité	1/8 F	1/4 F	1/2 F	Fin1-2	Clt	NOM Prénom	Club	Comité
						1								1e			
						17								2e			
						9								3e			
						25								3e			
						5								5e			
						21								5e			
						13								7e			
						29								7e			
						3								9e			
						19								9e			
						11								9e			
						27								9e			
						7								13e			
						23								13e			
						15								13e			
						31								13e			
						2								17e			
						18								17e			
						10								17e			
						26								17e			
						6								17e			
						22								17e			
						14								17e			
						30								17e			
						4								17e			
						20								25e			
						12								25e			
						28								25e			
						8								25e			
						24								25e			
						16								25e			
						32								25e			

Tournoi nordique - Feuille de pointage Poussin B et C

POUSSINS **B**POULE **A**

		LUTTEUR ROUGE		Total points		LUTTEUR BLEU		Total points			
1e tour	N°1	NOM	Prénom	Pts tech.	Pts clt	N°2	NOM	Prénom	Pts tech.	Pts clt	
		Club				Club					
		Pts techniques					Pts techniques				
	N°3	NOM	Prénom	Pts tech.	Pts clt	N°4	NOM	Prénom	Pts tech.	Pts clt	
	Club		Club								
	Pts techniques					Point technique					

		LUTTEUR ROUGE		Total points		LUTTEUR BLEU		Total points			
2e tour	N°1	NOM	Prénom	Pts tech.	Pts clt	N°3	NOM	Prénom	Pts tech.	Pts clt	
		Club				Club					
		Pts techniques					Pts techniques				
	N°2	NOM	Prénom	Pts tech.	Pts clt	N°4	NOM	Prénom	Pts tech.	Pts clt	
	Club		Club								
	Pts techniques					Point technique					

		LUTTEUR ROUGE		Total points		LUTTEUR BLEU		Total points			
3e tour	N°1	NOM	Prénom	Pts tech.	Pts clt	N°4	NOM	Prénom	Pts tech.	Pts clt	
		Club				Club					
		Pts techniques					Pts techniques				
	N°2	NOM	Prénom	Pts tech.	Pts clt	N°3	NOM	Prénom	Pts tech.	Pts clt	
	Club		Club								
	Pts techniques					Point technique					

		Total			
NOM Prénom - Club		Vict.	Pts clt	Pts tech	Clt
N°1					
N°2					
N°3					
N°4					

Critères de classement

Nombre de victoires

En cas d'égalité de victoires cf. règlement

FORMULAIRE DE DEMANDE DE SURCLASSEMENT

Destiné au benjamin 2^e année, minime 2^e année, cadet 2^e année
 Surclassement valable pour les compétitions individuelles de la saison en cours
A transmettre à la FFL au moins 15 jours avant la date de la compétition

Demande du cadre technique régional ou national (cadre référent ou cadre technique d'état)

Je soussigné (NOM Prénom),
 demande un surclassement de pratique de la lutte en compétition en faveur de :

NOM / Prénom né(e) le : Licence N° :

Sexe : Masculin Féminin

Club :

Dans la catégorie (cocher la case) : **Minime*** (lutte libre uniquement) **Cadet** **Junior**

**Les minimes de nationalité étrangère ne peuvent pas participer aux championnats régionaux, TQF, France Cadet.*

Performance réalisée justifiant la demande :

Fait à : le : Signature :

Autorisation parentale

Je soussigné (NOM Prénom) **en qualité de** (père, mère, tuteur) :

autorise : (NOM Prénom)

à être surclassé afin qu'il puisse pratiquer la lutte en compétition dans la catégorie d'âge immédiatement supérieure.

Fait à : le : Signature :

Certificat médical

Je soussigné Docteur (NOM Prénom)

Médecin qualifié en **Médecine du sport**, certifie avoir examiné

NOM/ Prénom et autorise son surclassement afin qu'il puisse pratiquer la lutte en compétition dans la catégorie d'âge immédiatement supérieure.

Fait à :, le : Tel :

Signature, cachet professionnel
 (qualification en médecine du sport lisible) :

Validation du DTN

Fait à : le : Signature, cachet FFL :



CERTIFICAT MEDICAL

VETERANS DIVISION « C » ET VETERANS DIVISIONS « D »

- Ce certificat est indispensable pour participer à toutes compétitions de lutte pour les lutteurs Vétérans appartenant aux divisions « C » et divisions « D » (cf. années de naissance page 3).
- Compte tenu des exigences physiques liées à la pratique de la lutte, la commission médicale de la Fédération Française de Lutte, préconise qu'un avis cardiologique de moins d'un an avec évaluation de la réserve coronarienne de moins de 2 ans soit demandé préalablement à la rédaction de ce certificat.

Je soussigné, Docteur (NOM Prénom) _____

certifie avoir examiné le / / 20.....

Madame ou Mademoiselle ou Monsieur _____

Né(e) le / / 20..... à _____

Atteste que cette personne ne présente pas de contre indication à la pratique de la lutte en compétition.

CACHET DU MEDECIN

SIGNATURE DU MEDECIN



FORMULAIRE DE DEMANDE DE HORS QUOTA

La demande doit être réalisée par un cadre technique régional ou national et envoyer, par courriel, à la FFL (ffl@fflutte.org).

Je soussigné

NOM et prénom du cadre technique régional ou national

demande une place « HORS QUOTA » en faveur de :

NOM / Prénom Né(e) le :

Licence N° : Club :

Pour la compétition dans laquelle je souhaite qu'il soit qualifié (demande valable pour 1 seule compétition) :

Nature Age & style :

Date et lieu de la compétition :

Arguments justifiant la demande :

.....

.....

.....

Fait à : le :/...../..... Signature :

Validation du DTN

Fait à : le :/...../.....

Signature, cachet FFL



ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Toute fausse déclaration sera sanctionnée par la FFL

Cochez la ou les cases correspondante(s) à cette attestation

Absence de licence lors de la pesée (obligatoire pour toute les compétitions)
Une pénalité financière de 16 € sera attribuée au club par la FFL.

Absence de pièce d'identité lors de la pesée (exigée pour certaines compétitions)
En cas de demande de la FFL, un document officiel attestant de sa nationalité (carte identité, passeport, décret de naturalisation...) devra parvenir à la FFL faute de quoi ce lutteur sera déclassé.

Je soussigné : _____

en qualité de président de club (ou son représentant) ou cadre technique

Courriel : _____ Tel : _____

En ce qui concerne le lutteur suivant :

NOM Prénom _____

Licencié au club de _____

Pesé pour la compétition _____

Dans la catégorie d'âge _____ et catégorie de poids _____

Je déclare sur l'honneur que ce lutteur correspond au lutteur qui s'est pesé et qu'il

est de nationalité : française étrangère (cochez une case)

Fait à _____

Le _____

Fait pour servir et valoir ce que de droit.
Signature

QUOTA DES ARBITRES SÉLECTIONNÉS PAR LES COMITÉS RÉGIONAUX

Texte de référence : CNA - circulaire d'arbitrage de gestion des arbitres sur les compétitions nationales

	Lutteurs engagés	Minimum arbitres	Niveau minimal
TQF MINIME CADET	1 à 5 lutteurs	1 arbitre	1 arbitre national puis arbitre régional
	6 à 10 lutteurs	2 arbitres	
	11 à 15 lutteurs	3 arbitres	
	16 lutteurs et +	4 arbitres	
TQF SENIORS	1 à 5 lutteurs	0 arbitre	Arbitre national catégorie 2
	6 à 10 lutteurs	2 arbitres	
	11 lutteurs et +	3 arbitres	
FRANCE SENIORS	Au moins 1 lutteur	1 arbitre	Arbitre international en priorité puis national catégorie 1
FRANCE MIN CAD JUN LIBRE GRECO	1 à 4 lutteurs	0 arbitre	Arbitre national catégorie 3
	5 à 15 lutteurs	1 arbitre	
	16 lutteurs et +	2 arbitres	
FRANCE MIN CAD JUN FEMININE	1 à 2 lutteuses	0 arbitre	
	3 à 10 lutteuses	1 arbitre	
	11 lutteuses et +	2 arbitres	
OPEN FRANCE CADET JUNIOR	1 à 4 lutteurs	0 arbitre	
	5 à 15 lutteurs	1 arbitre	
	16 lutteurs et +	2 arbitres	

Un comité régional ne respectant pas son quota obligatoire d'arbitres à sélectionner doit s'acquitter d'une pénalité financière de 500 € à la FFL.